

**PAGES**

**MANQUANTES**

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE MONTREAL

---

---

10<sup>ME</sup> ANNÉE. SAMEDI, 12 NOVEMBRE 1892. VOL. XX, No 20.

---

---

### SOMMAIRE :

I Vingt-troisième dimanche après la Pentecôte. — II L'Hôtel-Dieu de Québec, requête des religieuses au conseil de ville. — III Lourdes et ses miracles. — IV L'été de saint Martin. — V Les frères de la Charité, l'École de Réforme de Montréal, (suite). — VI Pour un sou. — VII Chronique.

---

### VINGT-TROISIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

---

« Jésus se lève, et se rend avec ses disciples dans la maison  
du chef de la synagogue. »

I. Comparons la divine condescendance de Jésus-Christ, si empressé d'accéder aux prières du chef de la synagogue, avec la conduite opposée qu'il a tenue à l'égard de la Chananéenne. Celle-ci l'avait également imploré en faveur de son enfant, et le Seigneur semblait la rebuter ; tandis qu'il exauce instantanément la prière d'un père affligé. Ces procédés contraires s'expliquent par les diverses situations de ceux qui en sont l'objet. Jésus est plein de miséricorde pour tous, mais il diversifie sa grâce selon l'état et les besoins des âmes. Il accueille les unes par des paroles sévères, les autres par des prévenances touchantes ; son but est toujours le même ; il veut notre bien et notre bonheur. Soit donc qu'il exerce notre patience ou nous humilie, soit qu'il ménage notre faiblesse ou ravisse notre admiration, demeurons avec confiance entre ses mains. Les peines, aussi bien que les consolations, contribueront à notre avancement et à notre félicité.

II. Jésus-Christ se lève : il répond sans délai à l'appel du chef de la synagogue. Cette promptitude nous montre la charité évangélique sous un de ses aspects les plus aimables. Son caractère propre est d'être active, dévouée, empressée ; elle ne laisse pas languir ceux qui souffrent ; elle n'ajourne pas ses services au lendemain ; elle a des ailes et elle vole quand il s'agit d'assister, d'obliger, de soulager. L'exemple de Jésus-Christ condamne la piété froide qui préfère ses consolations au bien-être des autres.

Soyons prévenants et charitables dans les petites choses comme dans les grandes, et apprenons de notre divin Maître à nous oublier nous-mêmes pour nous donner tout à tous.

---

## L'HOTEL-DIEU DE QUEBEC

---

### Requête des religieuses au conseil de ville.

Le conseil municipal de Québec vient d'imposer une taxe sur l'hôtel-Dieu de cette ville. A cette occasion, les religieuses lui ont adressé une requête que nous publions en entier. Nous prions nos lecteurs d'en lire attentivement tous les articles.

*L'humble requête des soussignées Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, à Québec.*

Expose humblement que :

1<sup>o</sup> L'Hôtel-Dieu est une institution strictement de charité :

Les malades pauvres y reçoivent gratuitement la nourriture, les remèdes, le logement, le vêtement, et tous les soins que requiert leur état.

Les sept médecins qui desservent l'hôpital, le jour et la nuit, — souvent au prix des plus grandes fatigues — donnent aussi leurs soins gratuitement.

Une partie même des serviteurs qui sont employés dans l'hôpital, s'y dévouent par un motif de charité, sans aucune rétribution ; les autres ne reçoivent qu'un salaire nominal.

Enfin la communauté de l'Hôtel-Dieu offre aux citoyens de Québec les services gratuits de quatre vingts (80) hospitalières expérimentées, qui, de jour et de nuit, au prix de grands sacrifices, prennent soin des malades délaissés de la ville.

Il est bon de remarquer qu'il n'y a que huit domestiques dans l'établissement : tout l'ouvrage de l'hôpital — soins des malades, soins du ménage, etc., etc., — étant fait par les religieuses elles-mêmes, afin d'économiser autant que possible.

D'après leur règle, ces dernières consacrent 15 heures sur 24 au travail : exercices religieux, soins des pauvres, travaux manuels, etc., et toutes celles dont la santé le permet veillent les malades pendant la nuit, deux par deux, à tour de rôle.

La Corporation pour qui tout ce personnel se dévoue, et qui n'a jamais donné de secours pécuniaire à l'Hôtel Dieu de Québec, serait la seule à lui imposer des charges onéreuses, si elle exigeait, comme dans le projet actuel, des compensations pour l'eau qu'elle procure à cette Institution.

2<sup>o</sup> Afin de répondre aux besoins toujours croissants de la Cité, et d'une partie de la Province de Québec, pour doter la ville d'un hôpital capable de rivaliser avec les meilleurs institutions de ce genre dans les autres villes de la Puissance, vos pétitionnaires n'ont pas hésité à contracter un emprunt de soixante quinze mille piastres (\$75,000.00), somme très considérable, si l'on tient compte de leurs revenus ordinaires.

3<sup>o</sup> Par suite des acquisitions qu'elle a faites, de ses propres derniers, dans les premiers temps du pays, la Communauté de l'Hôtel-Dieu n'a jamais été à charge à la ville. Au contraire, elle a toujours reçu gratuitement les malades de toutes les dénominations : — plus de cent mille (100,000) dans l'espace de deux cent trois ans (203) — on excepte le premier quart de siècle (les registres de cette période ayant été consumés dans l'incendie), et vingt-cinq années — de 1759 à 1784 — pendant lesquelles l'hôpital fut à peu près exclusivement occupé par les malades et les officiers des troupes anglaises. Les religieuses donnaient alors, de jour et de nuit, leurs soins aux malades, mais les autorités militaires subvenaient généralement à toutes les dépenses des troupes, même au loyer des appartements.

4<sup>o</sup> Vos Requéranes se sont toujours fait un devoir de contribuer selon leurs moyens, et avec générosité — on peut le dire — aux entreprises et aux améliorations publiques : elles ont donné gratuitement le terrain nécessaire pour l'élargissement des rues Claire-Fontaine, de Salaberry et Saint-Jean, du boulevard Langolier, etc. En 1851, elles ont sacrifié un capital de six mille sept cent vingt piastres (\$6,720.00), représenté par les terrains qu'elle sont accordés gratuitement à la Corporation de Québec, pour le passage des tuyaux de l'aqueduc sur leur terre de Saint-Sauveur.

5° Depuis un demi-siècle, vos pétitionnaires ont donné, en aumônes, aux pauvres de la ville, la somme de quarante-trois mille piastres (43,000.00), savoir :

A la société Saint Vincent de Paul.....	\$ 3,300 00
Aux incendies.....	5,300 00
Par souscriptions.....	5,000 00
Par aumônes.....	29,400 00

Et elles ne comprennent, dans ce dernier chiffre, qu'une partie des aumônes journalières faites aux mendiants, dont le nombre est parfois très élevé.

6° Chaque année, elles payent à la corporation mille sept cent cinquante piastres (\$1,750.00) de taxes, pour les différentes propriétés qu'elles ont dans cette ville.

7° Lors de la suppression de l'hôpital de la Marine, vos pétitionnaires se sont chargées de recevoir les patients qui y étaient traités, épargnant à la ville les embarras et les dépenses considérables que lui auraient occasionnées l'érection et le maintien d'un hôpital civique, charges qui incombaient naturellement à la Corporation de Québec et qu'elle aurait dû tenue de remplir, vu le grand nombre de malades qui se seraient trouvés sans asile.

8° Le nombre des pauvres de l'Hôtel Dieu est aujourd'hui considérablement augmenté. Les registres de l'année dernière donnent neuf cent quatre-vingt admissions (980) et vingt sept mille neuf cent cinquante (27,950) journées de malades : c'est-à-dire une moyenne de soixante-seize (76) à soixante dix sept (77) malades, chaque jour. Or, les revenus des pauvres ne sauraient couvrir leurs dépenses, qui s'élèvent annuellement à huit mille piastres (8,000), si depuis trente ans, la Communauté, dont les biens sont distincts de ceux de l'hôpital, ne leur fournissait, de ses propres épargnes, et cela au prix de bien des sacrifices, une somme annuelle non comprise dans le chiffre de ces aumônes, et variant de six cents à huit cents piastres (\$600 à 800) suivant la nécessité. L'Hôpital ne reçoit de secours que de la Législature Provinciale — une subvention de quatre cent quarante-huit piastres (\$448.00.)

9° C'est précisément au moment où la Communauté termine, à grands frais et à ses propres dépens, un nouvel édifice, qui sera tout à la fois un asile pour les pauvres malades et un ornement pour la ville de Québec, que la Corporation impose une taxe des plus onéreuses à vos pétitionnaires. Serait-ce parce qu'elles se chargent de remplir un devoir qui, de droit naturel et de droit civil, incombe à la Cité?... Car, —

il est bon de le remarquer, — la nourriture, le vêtement et les soins matériels dus aux pauvres malades délaissés, ne doivent pas, de droit naturel, être aux charges des Communautés religieuses : mais bien aux charges de l'Etat ou des Corporations qui le représentent. Quand une Communauté ouvre un hôpital à ses dépens, elle ne fait qu'accomplir un devoir de l'Etat, lui venant en aide par les aumônes qu'elle reçoit et les services qu'elle rend.

10° L'Hôtel-Dieu de Québec ne peut être mis sur le même pied que les communautés enseignantes ou les autres institutions mixtes : il fait, en quelques sorte, partie de la Corporation de la ville ; — il accomplit son œuvre. Lui imposer une taxe quelconque, c'est — de la part de la Corporation, — se l'imposer à soi-même : c'est demander une indemnité aux personnes qui se chargent de faire gratuitement son œuvre. Or, telle ne peut être l'intention des citoyens

Dans tous les pays civilisés du monde, les gouvernements, les corporations sont tenus de pourvoir au soin des malades pauvres : c'est là leur premier devoir. Quelques-unes des grandes villes de l'Europe et de l'Amérique consacrent à cet objet des millions annuellement. Nous ne citerons qu'un exemple :

A New-York, la Corporation a passé aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul, pour un prix nominal (une piastre !) un vaste terrain situé au centre même de la ville. De plus, elle a fait à ces religieuses un cadeau de quatre-vingt mille dollars (\$80,000.00) pour la construction, à cet endroit, d'un hôpital qui leur appartiendra aussi longtemps qu'elles voudront exercer leur œuvre à New York.

A Québec, les rôles sont intervertis : le soin des malades pauvres retombe presque entièrement sur nos corporations religieuses. Supposons un instant qu'elles viennent à disparaître..... à qui incomberait la tâche de pourvoir aux dépenses que réclame le soin des malades, des invalides et des orphelins ? Au gouvernement provincial et à la corporation de Québec, évidemment.

La communauté de l'Hôtel-Dieu se charge de nourrir, de vêtir et de médicamenter, à ses propres frais, les malades de la ville, et on lui refuserait même l'eau dont elle a besoin, tant pour apaiser leur soif, que pour préparer leurs aliments, et entretenir la propreté autour d'eux?... C'est un procédé si extraordinaire que nous ne saurions nous l'expliquer. Nous préférons l'attribuer à une erreur qui, nous l'espérons, sera bientôt réparée.

11° Après avoir, pendant deux siècles et demi, consacré le fruit de ses épargnes et du travail pénible de tous ses membres à son soulagement

des misères de la ville de Québec, la Communauté de l'Hôtel Dieu avait lieu d'espérer qu'au moins à l'occasion de ses nouvelles constructions, on ferait pour elle ce que l'on a jugé à propos de faire à l'égard de certaines compagnies qui, vu des causes très légitimes, ont été exemptées de taxes pour plusieurs années : l'Hôtel Frontenac, par exemple, des manufactures et d'autres établissements, qui réaliseront des profits quotidiens, tandis que l'Hôtel Dieu donne toujours, sans jamais recevoir.

12<sup>e</sup> Enfin, lorsqu'elles ont entrepris leurs nouvelles constructions, vos pétitionnaires étaient loin de s'attendre aux embarras qu'on leur cause aujourd'hui, par l'imposition de nouvelles taxes : et si la loi actuelle devait suivre son cours, en ce qui les concerne, elles se trouveraient en face de questions difficiles à résoudre !... peut être même dans la nécessité de retarder l'ouverture de leur nouvel hôpital, vu le surcroît de dépenses qu'il va leur occasionner.

Mais confiantes dans la sagesse et dans les généreuses dispositions des membres de l'Honorable Conseil de Ville, vos suppliantes espèrent que les motifs allégués plus haut seront pris sérieusement en considération, et qu'on voudra bien, à l'avenir, tenir leurs propriétés exemptes de toutes taxes.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Hôtel-Dieu du Précieux Sang,

Québec, 1<sup>er</sup> octobre 1892.

Soeur SAINTE BARBE, Supérieure,

Au nom de la Communauté.

---

## LOURDES ET SES MIRACLES

---

Un certain nombre de catholiques de Londres, au moment de partir en pèlerinage pour Lourdes, se sont rendus processionnellement à l'église des « Martyrs anglais, » Great Prescott street. Toutes les sections de la Société de Rédemption (Guild of Ransom) se sont réunies et ont formé un cortège imposant, qui s'est accru d'une quantité de jeunes filles vêtues de blanc. Un inspecteur de la police métropolitaine, avec quelques constables marchait en tête de la procession. L'archevêque de Westminster, Mgr Vaughan, attendait les catholiques pour leur adresser un discours et leur donner la bénédiction du Saint Sacrement. Un journal

protestant, rendant compte de la cérémonie, a dit qu'elle était imposante.

Le *Pall Mall Gazette* s'est occupé des pèlerinages de Lourdes dans un article remarquable. L'auteur de cet article, bien qu'il soit protestant, raconte en excellents termes ce qu'il a vu et entendu. Il parle en qualité de témoin sincère. Il ne veut point toucher à la *question du miracle*, mais il a vu et entendu, dit-il, des *choses extraordinaires*. Il a vu une jeune fille de 18 ans qui, depuis cinq ans, avait une jambe plus courte que l'autre et boitait assez fort. Après être descendue deux fois dans la piscine, elle en est sortie guérie. Une autre jeune fille était arrivée au dernier degré de la phthisie. Il y avait dix mois que son extrême faiblesse ne lui permettait plus de quitter son lit. En voyage, elle avait eu un évanouissement qui dura dix heures. Elle était agonisante. Elle demanda à être mise dans la piscine, et, deux heures après, elle se présenta devant les médecins, guérie.

Le correspondant du *Pall Mall Gazette* cite plusieurs autres guérisons. Il affirme avoir connu les malades de la guérison desquels il a pu être témoin. Il a examiné les certificats de maladie et de guérison. Ensuite il se pose la question : L'imagination peut-elle amener des guérisons semblables de cancers, tumeurs, de phthisie tuberculeuse, etc. ? Et il répond lui-même en disant qu'il est heureux que son travail mette ses lecteurs en présence de ce dilemme :

« Ou bien Lourdes est ce que disent les catholiques : une preuve permanente de la puissance de la prière, de la réalité et de la fréquence de l'intervention divine sur la terre, — ou bien c'est un des cas les plus étonnants d'illusion, de folie et d'imposture qui se soient jamais rencontrés. »

\* \* \*

A propos de Lourdes, il n'est pas sans intérêt de rappeler ici les termes dont s'est servi — ainsi que le rapporte un journal de Paris — un écrivain auquel on ne peut contester ni le talent ni la notoriété, quoique ce talent ait reçu trop souvent un emploi condamnable, et que cette notoriété ne soit due à des œuvres également condamnables : mais pour qu'un tel auteur en arrive aux aveux que nous rapportons, il faut que Lourdes lui ait offert un spectacle bien saisissant. Un tel aveu tient vraiment du miracle.

Voici les expressions mêmes de M. Zola :

« Voyez-vous, ce que je vois ici est trop grave pour que je puisse me décider à la légèreté. Je veux étudier. Je suis comme saint Thomas, je veux palper les miracles, enfoncez mes mains dans les plaies, me rendre compte qu'elles sont bien cicatrisées.

« Même après avoir constaté ces miracles, je ne dirai pas ce qui se passe dans le fond de ma conscience. Il y a une chose que je puis dire et que j'écrirai. J'avais entendu parler de Lourdes comme d'une superstition honteuse pour notre siècle, je l'avais cru moi-même ; mais je constate au contraire que Lourdes est le foyer de la charité, de l'enthousiasme, du dévouement, et je maintiens que Lourdes est utile dans un siècle d'égoïsme. Quant au surnaturel, j'en parlerai plus tard. Ce que je puis vous dire dès maintenant, c'est que j'ai vu ici des choses *extra-naturelles*. »

## L'ÉTÉ DE SAINT MARTIN

C'était vendredi dernier la fête de saint Martin, évêque de Tours. La légende à laquelle a donné lieu le renouveau des beaux jours en France à cette époque de l'année, et qu'on appelle *l'été de saint Martin*, est bien touchante. Nous la reproduisons ici.

Vers la fin du onzième jour de novembre de l'année 337, un voyageur longeait la Somme, cherchant un endroit guéable.

N'en trouvant pas, il se décidait à reverir sur ses pas, et ayant atteint les premières maisons d'une grande ville, il frappait à une porte du pommeau de son épée.

— Entrez, répondit une voix de l'intérieur.

En même temps le loquet se leva, mais le maître de la maison tressaillit à la vue d'un soldat romain ; le soldat s'en aperçut et recula aussi instinctivement.

— Entrez, répéta toutefois le maître, en s'avançant jusqu'au seuil. Qui que vous soyez, une fois que vous serez assis à mon foyer, vous ne serez pour moi qu'un hôte, toujours le bienvenu.

Le soldat s'assit donc au foyer hospitalier, sécha ses vêtements et partagea avec ses hôtes l'abondant repas du soir.

— Etranger, lui dit alors Ambiorix, nous désirerions connaître celui avec lequel nous venons de rompre le pain et vider la coupe ?

— Je suis né loin d'ici, répondit le soldat.

Peut-être n'avez-vous jamais entendu parler de la Pannonie ? C'est là que je suis né.

Epris du métier des armes, je me suis enrôlé dans la légion de Labiénus.

— Nous honorons le courage qui remporte la victoire sur le champ de bataille, reprit courtoisement Ambiorix.

Allons, Alcyma, ma fille, réjouis notre hôte par tes chants.

La jeune fille se leva, et saisissant la harpe, elle chanta les exploits de Brennus et l'indomptable courage de Vercingétorix.

La veillée s'écoula ainsi doucement.

\* \* \*

Au point du jour, le soldat prit congé de ses hôtes, qu'il trouva déjà levés.

Alcyma avait préparé le repas du matin et rempli de provisions le sac du voyageur.

— Prends aussi ce manteau, jeune étranger, dit le chef de la famille ; il ne te sera pas inutile par ce vent d'est.

Et comme le soldat refusait discrètement :

— Prends, te dis-je, c'est le temps des grandes neiges, et nos froides régions ne ressemblent pas au midi d'où tu viens.

Emporte nos vœux avec toi et que les dieux te soient favorables.

Le jeune homme s'inclina sans répondre, et se contenta de recommander au vrai Dieu la maison hospitalière qu'il quittait.

Et, enfonçant l'éperon dans le flanc de son cheval, il s'éloigna.

\* \* \*

La matinée était triste et sombre, et la neige tourbillonnait en flocons épais.

Il fallut peu de temps pour que le voyageur fût complètement égaré dans la forêt.

Tout à coup, du milieu de la neige, une forme humaine se dressa devant lui.

— Qui que tu sois, dit le soldat, parle, que me veux-tu ?

— J'ai faim, murmura un être chétif, à peine couvert de misérables haillons.

— Tu as faim ! prends et mange, dit le cavalier en détachant de la selle le lourd bissac.

Tu as soif aussi, sans doute ! Bois une rasade de cet hydromel qui te réchauffera.

Le malheureux mangea et but avidement ; puis au moment où le jeune soldat s'appêtait à partir, il tendit derechef les mains vers lui, d'un air suppliant :

— Que me veux-tu encore ?

— J'ai froid.

Le voyageur regarda le pauvre, puis son manteau doublé de fourrures, et, tirant sa courte épée, il fendit en deux le chaud vêtement et tendit au mendiant la plus large moitié.

— Tiens, dit-il, je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai, je te le donne au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

\* \* \*

A ce nom divin la nature tressaillit, et les nuées grisâtres s'entrouvrirent brusquement pour faire place au plus radieux soleil qui ait jamais illuminé un jour d'été.

— Seigneur Dieu, s'écria le soldat, est-ce un rêve ?

— Martin, lui répond une voix qui semblait descendre du ciel, parce que tu t'es montré miséricordieux pour le dernier des miens, j'ai voulu te donner un avant-gout des joies du paradis.

« Il y aura dans l'autre vie un printemps continué pour ceux qui auront pris soin de mes pauvres ici-bas. »

Martin n'était encore que catéchumène ; il reçut le baptême quelques jours après ; il devint même, par la suite, un grand évêque.

« Il était si doux aux malheureux, dit la chronique, que les pauvres allaient à lui comme les abeilles vont au rayon de miel. »

« Mes enfants, disait-il lui-même du haut de la chaire épiscopale de Tours, ne refusez jamais à ceux qui vous demanderont ;

« Et ce que vous ne pourrez tirer de votre grenier ou de votre cellier, tirez-le des trésors de votre cœur. »

\* \* \*

Telle fut l'origine de *l'été de Saint Martin*, à ce qu'affirme la légende.

Si cette légende n'est qu'une création de l'imagination populaire, au moins renferme-t-elle une utile leçon :

C'est que l'aumône est toute puissante sur le cœur de Dieu.

## LES FRÈRES DE LA CHARITÉ

## L'École de Réforme de Montréal

(Suite).

Après les classes, viennent les ateliers. Il y a actuellement à l'École de Réforme douze ateliers où l'on enseigne sept métiers absolument distincts.

En voici la liste : cordonniers, tailleurs, ferblantiers, selliers, fabricants de voitures, peintres et menuisiers.

Sur chacun de ces métiers quelques mots d'explication sont nécessaires. Tout d'abord, nous devons dire qu'au point de vue de l'installation, les ateliers sont parfaitement aménagés et dans des conditions d'aération, de chauffage et de salubrité que l'on serait heureux de rencontrer dans chaque manufacture. Nous les avons tous parcourus ; pour leur tenue, il n'y a que des éloges à faire aux Frères de l'École. La dépense a été grande, car on n'a pas ménagé l'espace, en raison de l'augmentation possible du personnel à instruire. Pour des causes que nous n'avons point à examiner dans ce travail, cet accroissement prévu ne s'est pas réalisé. On peut même dire que dans certains ateliers le nombre des occupants pourrait aisément être doublé, tout en respectant les exigences d'une bonne hygiène.

\* \* \*

Le métier de *cordonnier* est — comme on le sait — un de ceux qui emploie le plus de bras au Canada, où l'on compte un très grand nombre de manufactures faisant des affaires considérables. On prépare à la Réforme un certain nombre d'ouvriers pour cette industrie. Il y a trois ateliers de cordonnerie, l'un avec 20 apprentis chargés de la confection et de la réparation des chaussures de la maison ; un autre avec 23 apprentis s'occupant du montage, puis un troisième divisé en deux parties, les tailleurs de cuir et les monteurs, formant un groupe de 38 apprentis ; c'est donc au total 81 pensionnaires de l'École instruits dans ce métier. Les deux derniers ateliers travaillent pour l'exportation. Avons-nous besoin de répéter que ces ateliers sont sous la surveillance constante d'un frère qui, avec le plus grand soin, admoneste les apprentis quand ils n'apportent pas à leur travail ou aux observations des contre-maîtres l'attention désirable. Les réprimandes que les contre-maîtres ont à adresser aux apprentis doivent tou-

jours être transmises par les frères qui se sont ainsi réservés la part d'autorité nécessaire vis-à-vis de leurs pensionnaires.

Le travail est très surveillé et nous avons vu là des chaussures confectionnées selon tous les principes. On y travaille beaucoup à la main ; l'outillage n'est pas aussi perfectionné que celui dont on se sert au *Catholic protectory* de New-York, par exemple, maison ayant la même destination et également sous la direction d'une corporation religieuse catholique, les Frères des Ecoles Chrétiennes. Mais il est très profitable pour les apprentis d'être particulièrement exercés au travail à la main. Ils acquièrent ainsi une connaissance plus approfondie dans leur partie.

Le métier de cordonnier est celui que choisissent le plus volontiers les pensionnaires de la Réforme. Il n'exige pas une très-grande force, convient spécialement aux enfants de 12 à 15 ans, s'apprend assez vite et permet à ceux qui passent plusieurs années à la Réforme de s'y perfectionner suffisamment pour être certains d'avoir, à leur sortie, de bons salaires.

\* \* \*

Nous passons ensuite dans l'atelier des tailleurs.

Les apprentis-tailleurs sont au nombre de 47 répartis en deux ateliers. Dans le premier, 32 sont spécialement employés à faire les vêtements pour l'institution, sous la surveillance d'un frère et d'un contre-maître. C'est le frère lui-même qui donne aux enfants des leçons de coupe. Dans cet atelier, nous remarquons dix machines à coudre toutes en mouvement, de larges établis.

où se placent les tailleurs dans la pose orientale qui leur est habituelle, et de grandes tables pour tailler les étoffes. Dans tous ces ateliers, le frère occupe une chaire comme celle des professeurs, d'où il domine l'ensemble des élèves-apprentis qu'il a sous sa direction et peut ainsi exercer un contrôle vraiment efficace. Le second atelier de couture renferme quinze apprentis employés notamment au raccommodage du linge et des vêtements. Ceux-ci ne sont pas inactifs et il y a toujours devant eux un stock considérable d'effets à réparer ; on le comprend aisément, en songeant aux 375 enfants qui composent le personnel de la maison.

(A suivre)

## POUR UN SOU

C'est un rédacteur de journal qui raconte l'histoire suivante d'une pauvre femme :

\* Vers huit heures, chaque jour, exactement, elle arrive clopin-clopant. De ses deux yeux, de ses deux bras, de ses deux jambes elle n'en a plus qu'un et plus qu'une. Un œil manque, un bras et une jambe sont paralysés. Elle a cependant encore assez de force pour porter un panier qu'elle dépose à ses côtés, et où sont toutes ses provisions, plus un chapelet.

Passant là presque tous les jours, presque chaque jour aussi, je lui donne royalement... cinq centimes. Cette royauté, on le voit, est peu ruineuse.

Tantôt, lorsque je remis à la bonne vieille le sou traditionnel, survint un petit manège que j'avais plusieurs fois remarqué. Elle prit un caillou et le plaça dans son panier. Les années précédentes déjà cela m'avait frappé. Ce n'était point toutes les fois, mais souvent. Comme nous étions en conversation, je lui demandais l'explication de la chose.

—C'est pour les chapelets, monsieur.

—Pour les chapelets ?

—Oui.

—Comment ?

—Chaque fois qu'on me donne quelque chose, je dis un chapelet. Je ne peux pas les dire tous d'un seul coup, surtout quand la saison est bonne et que les baigneurs sont charitables. Alors je marque avec les cailloux dans mon panier. Je les dis, le soir, quelquefois même en hiver.

—En hiver ?

— En hiver, naturellement, je reste chez nous. Plus personne ne passe ici. L'année dernière, il me restait plus de cent rosaires à dire, pour les neiges. Sans manquement, je les ai dits tous !

Brave femme, va ! Un chapelet pour un sou !

Je m'en paierai quelques uns.

Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'année courante et les années passées, sont respectueusement priés de le faire au plus tôt.

## CHRONIQUE

**\*\*** Ordination à Joliette le 3 novembre par Monseigneur l'archevêque de Montréal.

*Tonsure* : M. Pauzé du diocèse de Montréal.

Ordination à la cathédrale le 6 novembre, par Monseigneur l'archevêque de Montréal.

*Diaconat* : MM. J. J. Gnam, London et A. F. Kelly, Peterborough.

**\*\*** Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé Jos. Deschêne, curé à St-Côme.

M. l'abbé J. L. Shea, vicaire à N. D. du Bon Conseil.

**\*\*** Sur la demande de plusieurs évêques, les RR PP. Trappistes ont commencé l'année dernière la fabrication du vin pour le service de l'autel. Ce premier essai ayant réussi, les Révérends Pères ont fabriqué cette année une quantité de vin suffisante pour répondre aux nombreuses demandes qui leur ont été faites.

**\*\*** Le 29 octobre dernier trois religieux de la Trappe d'Oka sont partis pour le lac St-Jean, dans le but de préparer la fondation d'un nouveau monastère. Ils vont préparer un logement provisoire et faire les premiers défrichements ; car c'est en pleine forêt que ces nouveaux colons vont planter leur tente.

Monseigneur Bégin, pendant qu'il était évêque de Chicoutimi, a beaucoup fait pour amener cette fondation. Sa Grandeur a même fait une visite à Bellefontaine pour engager l'Abbé de ce monastère à seconder son projet. Aujourd'hui tout paraît réglé, et Chicoutimi va avoir une colonie régulière de moines agriculteurs.

**\*\*** Des lettres de Manitoba nous apprennent que Monseigneur l'Archevêque de St Boniface jouit d'une santé assez bonne, malgré le travail et les inquiétudes que lui cause la question des écoles catholiques. Toutefois, Sa Grandeur a confiance dans la justice de sa cause, et attend une solution équitable. Puissent ses vœux, qui sont les vœux de tous les catholiques, se réaliser !

**\*\*** Le nouveau président de la république de l'Equateur, que les francs-maçons avaient cherché à faire passer pour un des leurs, a annoncé son élection au Souverain Pontife par une lettre autographe qui témoigne des sentiments de son filial dévouement. Ce message a été remis par le commandeur de Larea, ambassadeur de l'Equateur près du Saint Siège.

**\*\*** On assure que le Pape, à l'occasion du jubilé de son épiscopat, invitera de nouveau les églises orientales dissidentes à rentrer dans le giron de l'Eglise catholique.

\* \* \* Dans la salle du trône, le Saint-Père a reçu le nouveau Général des Trappistes et tous les religieux qui ont pris part au chapitre général de cet Ordre. Le Pape a répondu à l'adresse du cardinal Mazella, protecteur de l'Ordre, par un discours qui sera publié. Le Saint-Père a ensuite causé longuement et avec bienveillance avec le Général et les religieux.

\* \* \* A Rome le 23 octobre dernier, date du 25<sup>me</sup> anniversaire de la création des bataillons des volontaires pontificaux qui ont rendu tant de services au St-Siège en 1867 et en 1870, les survivants de ce corps se sont rendus à S.-Pierre et ont assisté à la messe célébrée par Mgr Lenti, patriarche de Constantinople et vice-gérant de Rome.

Des quatre capitaines de compagnie un seul suivait le prince Lancellotti

\* \* \* Dom Pietro Ponte, prêtre du clergé de Turin, qui fut confesseur et le conseiller de Silvio Pellico, vient de mourir. En 1854, à son lit de mort, le célèbre écrivain lui avait confié ses manuscrits avec pleine liberté de les publier ou de les détruire. Il en publia une partie et conserva précieusement les autres. Il ne cessa de rendre témoignage aux aspirations généreuses de Silvio Pellico.

\* \* \* Nous avons le regret d'apprendre le décès du célèbre P. Angeioli, le savant épigraphiste de la Compagnie de Jésus. Il est mort après quatre jours de maladie, muni des secours de la religion, dans la paix du juste.

Il était entré au noviciat de la Compagnie, le 2 mars 1825. Il avait donc soixante-sept ans de vie religieuse et quatre-vingt-trois ans d'âge, étant né en 1809, à Canepriosa, dans la province de Viterbe.

\* \* \* Les Juifs, maîtres de la presse en Autriche, s'emparent, grâce à leurs journaux, des écoles catholiques, et le scandale est tel que les évêques ont dû faire une déclaration collective pour protester contre l'attitude du gouvernement, et expliquer au peuple toutes leurs démarches contre une pareille ingérence.

\* \* \* La ville de Cologne possédait autrefois plusieurs couvents de l'ordre de St-François, mais lors de l'annexion de ce pays par la première République Française, tous avaient été sécularisés. Le dimanche 23 octobre dernier, les Pères franciscains ont pu, après 90 ans d'exil, rentrer à Cologne et ce même jour avait lieu la bénédiction du couvent dû à la générosité des catholiques allemands.

\* \* \* Le duel n'est pas entré dans les mœurs en Hollande ; le code pénal prescrit des peines fort sévères, et il est toujours rigoureusement appliqué.

Un duel ayant eu lieu entre deux diplomates étrangers, un Espagnol et un Allemand accrédités à la cour à La Haye, à la suite d'une discussion dans une partie de lawn tennis, le gouvernement hollandais a demandé le rappel de ces deux diplomates ;

l'empereur Guillaume ne s'est pas borné à rappeler le secrétaire d'ambassade allemand : il l'a révoqué.

\* \* Le général F. Marshal, beau-frère de S. Em. le cardinal Howard, cardinal évêque de Frascati, vient de déposer le testament du défunt devant le tribunal ; il est daté du 2 septembre 1886. Son Eminence y fait de nombreux legs pieux ; il laisse sa bibliothèque au collège national à Rome, et ses ornements et vases sacrés à l'archevêque de Westminster. La fortune du cardinal est de 56,000 livres sterling, mais il l'emploie toute en bonnes œuvres, ne laissant que 100 livres sterling à chacun de ses neveux.

\* \* L'alderman Knill, lord maire de Londres pour une année, à partir du 9 novembre prochain, a déclaré que son aumônier officiel devait être un prêtre catholique, et, de plus, qu'il s'abstiendrait d'assister au service dans les temples protestants, aux occasions solennelles, lorsque la municipalité s'y rend officiellement. Il s'y fera représenter par un *locum tenens*.

On remarque, à cette occasion, que jamais, depuis la Réforme, les catholiques anglais n'avaient eu autant de représentants au pouvoir. En dehors du marquis de Ripon et de Sir Charles Russell, qui occupent des postes importants dans le gouvernement, il y a deux *lords in Waiting* sur cinq : lord Acton et lord Comoyo, qui sont de l'Eglise de Rome. Un grand nombre de catholiques ont des situations élevées dans tous les ministères.

\* \* Nous apprenons que le président protestant de la République de Liberia a adressé au Saint-Père une lettre sollicitant l'envoi de missionnaires catholiques. La République libérienne, située sur la côte occidentale de l'Afrique, vers le golfe de Guinée, ne compte guère que deux millions d'habitants ; mais son rayon d'action s'étend sur une population d'au moins vingt millions, et sa situation lui assure pour l'avenir une grande influence. Le jour où les mission catholiques auront pris tout leur développement à Liberia, cette République pourra devenir un foyer intense de propagande catholique et un centre d'attraction pour les peuplades environnantes.

## VIN DE MESSE

Fabriqué par les RR. PP. Trappistes d'Oka.

Les RR. PP. Trappistes d'Oka ont déposé chez

**M. ALBERT GAUTHIER, 1677 rue Notre-Dame,**

leur vin de messe. M. Gauthier en est le seul dépositaire.